



Syndicat UGICT- CGT des Territoriaux
Catégories A & B et A.M
Rennes – Ille-et-Vilaine

Rennes, le 29 juin 2022

Objet : préavis de grève des agents des
EHPAD -
du 7 juillet 2022 au 31 août 2022 inclus.

Madame Nathalie APPÉRÉ
Maire de Rennes

Copie : Madame Emmanuelle ROUSSET
Adjointe déléguée au Dialogue Social
Madame Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Monsieur Johan THEURET
Directeur Général Adjoint
Monsieur Antonin LE MOAL
Directeur Général des Ressources Humaines
Madame Annaëlle BOURVON
DRH-RS

Madame la Maire Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512-1 à 512-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par le Syndicat UGICT-CGT des agents territoriaux de la Ville de Rennes, son CCAS et de Rennes Métropole et du collectif des Infirmières et Infirmiers des EHPAD de 80 – 82 résident.e-s de déposer un préavis de 0 à 24h pour les journées des :
7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31 juillet 2022,
1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31 août 2022.

Il couvrira les absences de **la totalité des agent-e-s des EHPAD de la ville de Rennes.**

Vu les propositions de nouvelle Organisation du Temps de Travail présentée aux organisations syndicales dans le cadre de la préparation du Comité Technique du 7 juillet prochain qui ne correspondent pas aux souhaits et échanges qui se sont déroulés lors des groupes de travail, l'UGICT-CGT et le collectif, posons ce préavis de grève afin de permettre à l'ensemble des agent-e-s cité-e-s ci-dessus d'agir individuellement ou collectivement en se joignant aux mouvements et actions décidés par les l'UGICT-CGT des agents de la Ville de Rennes, son CCAS et de Rennes Métropole et le collectif.

En effet, les propositions autour d'une différenciation des modalités d'OTT entre les grands et les petits établissements ne sont pas justifiées.

Les agents posent comme conditions pour une sortie du conflit :

- Report de la présentation du rapport au Comité Technique,
- Report de l'application de la nouvelle OTT,
- Harmonisation des OTT entre les établissements,
- Proposition de journées de 7 heures 30 en semaine,
- Proposition de 8 heures 30 le dimanche,

Nous, l'UGICT-CGT et le collectif, sommes disponible pour vous rencontrer, Madame La Maire, afin d'échanger sur ces revendications et les réponses concrètes que vous souhaitez y apporter afin que nous puissions envisager une sortie de crise.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'UGICT-CGT et le Collectif